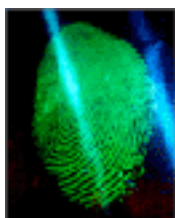


Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article11079>

Biométrie : "réseau veineux" contre "empreintes digitales", la Cnil se prononce

- Technologie -



Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2009

Spyworld Actu

La Commission nationale Internet et liberté vient officiellement de rendre un « [avis favorable](#) » concernant les dispositifs biométriques basés sur la « reconnaissance du réseau veineux ». Une technologie dite « sans trace » qui serait, par conséquent, moins risquée. Une bonne nouvelle, puisque, malgré leur succès grandissant, les systèmes de sécurité biométriques ne sont pas « révocables ».

L'[avis de la Commission](#) (article 50) a été publié au Journal Officiel, le 21 juin 2009. Il stipule que la Cnil « autorise la mise en oeuvre de dispositifs biométriques reposant sur la reconnaissance du réseau veineux des doigts de la main ayant pour finalité le contrôle de l'accès aux locaux sur les lieux de travail ». Début mai, après la délibération, un formulaire de [déclaration](#) a d'ailleurs été mis en ligne.

Contrairement aux empreintes digitales qui peuvent être captées à l'insu de leur propriétaire (sur une poignée de porte, par exemple) puis reproduites dans du silicone, le réseau veineux de la main, situé « à l'intérieur » du corps, ne pourrait-être ni capté ni reproduit. Reste que la [doctrine de la Cnil](#) mentionne tout de même un défaut majeur des identités biométriques : leur irrévocabilité. En cas de défaillance (usurpation d'identité), elles deviennent inutilisables par leurs propriétaire d'origine.

Dans son combat, la Cnil tente également de limiter le recours aux bases de données centrales réservées à des organismes stratégiques et « légitimes » (centrales nucléaires, par exemple). Dans tous les autres cas, on privilégiera le droit de chacun à « contrôler » l'usage de ses données personnelles (stockées sur un support individuel utilisé par un terminal de lecture-comparaison, entre autres).

Post-scriptum :

<http://www.neteco.com/284370-biomet...>